

Semaine du 15/01/09

«Un piège infernal»

Pour le député socialiste de l'Isère, ex-président de la commission d'enquête sur Outreau, le président liquide les contre-pouvoirs

Le Nouvel Observateur. - *Pourquoi êtes-vous hostile à la disparition des juges d'instruction ?*

André Vallini. - On dit parfois que le juge d'instruction est l'homme le plus puissant de France. Or l'homme le plus puissant de France, Nicolas Sarkozy, veut que ce soit lui, alors il supprime le juge d'instruction... Plus sérieusement, la décision de Nicolas Sarkozy de retirer les affaires les plus difficiles d'un juge du siège indépendant pour les confier à un magistrat du parquet soumis au gouvernement signe la reprise en main de la justice à laquelle on assiste depuis qu'il a été élu : nomination de magistrats proches du pouvoir aux emplois stratégiques, caporalisation des parquets, soumission du Conseil supérieur de la Magistrature, la liste s'allonge... Et il est trop commode d'évoquer certaines affaires comme celles d'Outreau, de Bruay-en-Artois, ou du petit Grégory, pour supprimer les juges d'instruction, en oubliant le juge Thiel qui a permis d'innocenter le bagagiste prétendument terroriste de Roissy ou le juge Van Ruymbeke qui a permis d'innocenter le vagabond accusé du viol et du meurtre de la petite Caroline Dickinson. Les enquêteurs avaient pourtant obtenu des aveux et ce sont ces juges d'instruction qui ont bloqué l'engrenage de ces culpabilités trop évidentes. Depuis une vingtaine d'années, les juges d'instruction, qui étaient déjà les mal-aimés de notre système pénal, sont en plus devenus des empêcheurs de «gouverner en rond» à cause de leur travail, salutaire pour la démocratie, dans les enquêtes politico-judiciaires.

N. O. - *Devant la Cour de Cassation, le président de la République a dit s'exprimer aussi en tant que «justiciable ordinaire».*

A. Vallini. - Curieux justiciable ordinaire qui bénéficie en tant que président d'une

totale immunité pénale, mais qui ne se prive pas en tant que citoyen de poursuivre ceux qui le gênent : non seulement il multiplie les procédures pour délit d'outrage, ce que n'a jamais fait aucun chef d'Etat avant lui, mais il est aussi partie civile dans le dossier Clearstream. Et qui peut croire que le parquet de Paris a ordonné le renvoi de Dominique de Villepin en correctionnelle, ce que ne souhaitaient pas les juges d'instruction, sans en référer au plus haut niveau ?

N. O. - *Il veut étouffer la justice ?*

A. Vallini. - Il veut la «réduire» à tous les sens du terme. Après la dépénalisation du droit des affaires, choquante et lourde de conséquences, il annonce la dépénalisation de la diffamation, ce qui reviendra à empêcher les journalistes de présenter des documents ou des témoignages. Quand Michel Rocard a gagné son procès contre Jean-Marie Le Pen sur la torture en Algérie, c'est parce qu'au cours du procès des témoins ont pu s'exprimer et des documents être produits. La justice pénale est nécessaire pour structurer la société. Or Nicolas Sarkozy veut la contourner et cette déjudiciarisation, choquante au regard de la séparation des pouvoirs, peut aboutir en plus à une privatisation de la justice. Sans parler de son populisme qui, dans une société émotionnelle et compassionnelle, mobilise facilement l'opinion publique avec la souffrance des victimes et qui enferme les juges dans un piège infernal : d'un côté, on leur reproche, comme dans l'affaire d'Outreau, d'emprisonner trop longtemps des innocents et, de l'autre, on leur reproche d'être laxistes.

N. O. - *Que pensez-vous de la méthode utilisée pour réformer le système pénal ?*

A. Vallini. - Elle bafoue le Parlement car en 2006 la commission Outreau, qui réunissait des parlementaires de tous bords, a travaillé pendant des centaines d'heures en auditionnant avocats, magistrats, universitaires devant des millions de Français pour réussir à créer un consensus national autour de la présomption d'innocence !

N. O. - *Une commission de plus...*

A. Vallini. - Non, car notre rapport avait été repris en partie dans une loi de mars 2007, qui a instauré les pôles et la collégialité de l'instruction et cette réforme devait démarrer cette année. Or le président balaie tout cela d'un revers de main ! A quoi sert désormais la commission Léger chargée par la chancellerie de réfléchir à la procédure pénale ? Quant à Mme Dati, j'espère qu'elle n'a pas été prévenue de la réforme par la presse à la maternité... Ce président décide de tout, et il décide tout seul. Sous l'Ancien Régime, le roi disait : *«Nous voulons»*, exprimant une parole collective qui dépassait sa propre personne. Nicolas Sarkozy, lui, n'hésite pas à dire «je» dans sa volonté obstinée de réduire tous les contre-pouvoirs : la presse, l'audiovisuel, le Parlement, la justice. Un sursaut démocratique est nécessaire !

Agathe Logeart